

**BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
2018 DE L'ACTIVITE
"CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION"**

V3 08/07/2019

FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Site de Dijon

6 rue Ez Penottes - Centre d'affaires Manouchka
B.P. 21612 – 21016 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 53 22 44

Site de Besançon

15 rue Xavier Marmier – 25000 BESANCON
Tél : 03 81 52 82 83

www.fongecifbfc.org

Siret 824 337 240 00033 – NACE 9499Z



FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE
BILAN GLOBAL ACTIF AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	2018			2017
	Valeur brute	Amortissements & provisions	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	141 367,02	85 168,47	56 198,55	17 536,33
Immobilisations corporelles	3 270 437,52	687 724,82	2 582 712,70	2 750 199,58
Immobilisations financières	938,61	-	938,61	938,61
<i>Total I</i>	3 412 743,15	772 893,29	2 639 849,86	2 768 674,52
CREANCES D'EXPLOITATION				
Adhérents et comptes rattachés au titre du CIF	27 713 199,08	-	27 713 199,08	26 726 975,32
Etat / Régions / Autres collectivités locales :				
▣ Subventions et aides publiques à recevoir	-	-	-	-
▣ ETAT	-	-	-	-
▣ REGION	175 000,00	-	175 000,00	175 000,00
▣ Autres	-	-	-	-
FPSP : :				
▣ Cofinancement CIF/CPF	776 108,40	-	776 108,40	1 039 310,35
▣ Appels à Projets	-	-	-	-
▣ Dotation CIF	-	-	-	-
▣ Fonds réservés	-	-	-	-
Autres (Agefiph, Actalians, ...)	17 866,00	-	17 866,00	26 573,46
Autres créances	46 451,75	-	46 451,75	36 026,61
<i>Total II</i>	28 728 625,23	-	28 728 625,23	28 003 885,74
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	8 702 451,67	-	8 702 451,67	13 761 165,83
Comptes de liaison entre dispositifs	12 716,87	-	12 716,87	479 807,89
<i>Total III</i>	8 715 168,54	-	8 715 168,54	14 240 973,72
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	31 581,71	-	31 581,71	17 280,00
<i>Total IV</i>	31 581,71	-	31 581,71	17 280,00
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV)	40 888 118,63	772 893,29	40 115 225,34	45 030 813,98

BILAN GLOBAL PASSIF AU 31 DECEMBRE 2018

PASSIF	2018	2017
FONDS PROPRES		
Réserves	-	-
Report à nouveau	10 808 273,58	13 168 132,01
Résultat	702 338,20	(2 359 858,43)
Autres fonds propres	-	-
<i>Total I</i>	11 510 611,78	10 808 273,58
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour charges de formation	3 572 015,00	5 520 718,00
Provisions pour engagements de financement de formation	15 371 450,00	13 847 362,00
Provisions pour risque de non utilisation des subventions	-	-
Fonds dédiés sur subventions de formation et d'exploitation	-	-
Autres provisions pour risques et charges :		
▣ Restructuration des FONGECIF	325 048,00	388 489,00
▣ Dépréciation bâtiment	550 098,50	672 199,00
▣ Provision pour litige prud'hommes	212 507,00	-
Provision pour dépréciations	-	-
<i>Total II</i>	20 031 118,50	20 428 768,00
DETTES D'EXPLOITATION		
Adhérents et comptes rattachés au titre du CIF	5 959 191,78	5 867 971,06
Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels :		
▣ Fonds réservés remboursables	-	-
▣ Autres dettes (Excédent de trésorerie, ...)	-	-
▣ Dettes de fonctionnement	-	-
Dettes fournisseurs	111 735,83	55 401,64
Dettes fiscales et sociales :		
▣ Dettes fiscales	9 765,00	31 468,00
▣ Dettes sociales	520 266,24	361 484,02
Dettes sur immobilisations		2 305,83
Autres dettes :		
▣ Excédents de trésorerie à reverser	-	4 539 365,00
▣ Autres dettes d'exploitation	5 025,21	236 834,95
<i>Total III</i>	6 605 984,06	11 094 830,50
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes assimilées	1 954 794,13	2 171 574,55
Banques, découverts	-	47 198,26
Autres dettes financières	-	-
Comptes de liaison entre dispositifs	12 716,87	479 807,89
<i>Total IV</i>	1 967 511,00	2 698 580,70
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	-	361,20
<i>Total V</i>	-	361,20
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	40 115 225,34	45 030 813,98

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2018

	2018	2017	Variation	%
Abondement FPSPP / Collecte (Participation des entreprises à la FPC)	28 239 133,91	29 378 364,19	(1 139 230,28)	-3,88%
SUBVENTIONS ET AIDES PUBLIQUES :	367 866,00	350 000,00	17 866,00	5,10%
▣ Fonds Social Européen (FSE)	-	-	-	N/A
▣ Etat	-	-	-	N/A
▣ Régions	350 000,00	350 000,00	-	0,00%
▣ Autres	17 866,00	-	17 866,00	N/A
TRANSFERTS DU FPSPP :	1 005 435,75	1 311 950,93	(306 515,18)	-23,36%
▣ Dotations CIF	446 987,00	-	446 987,00	N/A
▣ Au titre des conventions Cadre FPSPP-Etat	558 448,75	1 311 950,93	(753 502,18)	-57,43%
▣ Fonds réservés	-	-	-	-
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE SUR ACTIVITE	39,22	0,10	39,12	39120,00%
REPRISE PROVISIONS AU TITRE DES FORMATIONS	19 368 080,00	17 557 174,48	1 810 905,52	10,31%
▣ Reprise de provisions pour charges de formation :				
▣ Reprise de provisions pour charges de formation (sur Engagements < au 01/01/2012)	172 286,00	626 010,00	(453 724,00)	-72,48%
▣ Reprise de provisions pour charges de formation (sur Engagements 2012)	14 709,00	1 381 338,00	(1 366 629,00)	-98,94%
▣ Reprise de provisions pour charges de formation (sur Engagements 2013)	76 969,00	1 859 370,30	-	-
▣ Reprise de provisions pour charges de formation (sur Engagements 2014)	10 923 426,00	-	10 923 426,00	100,00%
▣ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation :				
▣ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation < au 01/01/2012 (sans abattement)	255 408,00	1 543,00	253 865,00	16452,69%
▣ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation 2012	658 775,00	61 184,00	597 591,00	976,71%
▣ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation 2013	2 385 637,00	12 645 764,33	(10 260 127,33)	-43,02%
▣ Reprise de provisions pour Engagements de Financement de Formation 2014	4 880 870,00	-	4 880 870,00	N/A
Total I : Produits d'activité	48 980 554,88	48 597 489,70	383 065,18	0,79%
CONGES INDIVIDUELS DE FORMATION (CIF) :	24 483 970,52	21 702 669,73	2 781 300,79	12,82%
▣ Coûts pédagogiques	7 819 207,63	6 983 786,09	835 421,54	11,96%
▣ Rémunérations, charges sociales	16 313 581,83	14 520 798,16	1 792 783,67	12,35%
▣ Indemnités de fin de contrat du remplaçant en CDI	-	-	-	N/A
▣ Transport, hébergement, repas	351 181,06	198 085,48	153 095,58	77,29%
BILANS DE COMPETENCE ET CONGES EXAMENS :	1 730 065,32	1 839 074,32	(109 009,00)	-5,93%
▣ Coûts pédagogiques	1 729 430,85	1 839 074,32	(109 643,47)	-5,96%
▣ Rémunérations, charges sociales	634,47	-	634,47	N/A
▣ Transport, hébergement, repas	-	-	-	N/A
VAE :	70 765,25	91 905,38	(21 140,13)	-23,00%
▣ Coûts pédagogiques	70 765,25	91 287,85	(20 522,60)	-22,48%
▣ Rémunérations, charges sociales	-	617,53	(617,53)	-100,00%
▣ Transport, hébergement, repas	-	-	-	N/A
FORMATIONS HORS TEMPS DE TRAVAIL :	394 733,96	304 734,25	89 999,71	29,53%
▣ Coûts pédagogiques	389 832,09	303 428,50	86 403,59	28,48%
▣ Transport, hébergement, repas	4 901,87	1 305,75	3 596,12	275,41%
TRANSFERTS DE FOND MUTUALISES VERSES AU FPSPP :	-	4 539 365,00	(4 539 365,00)	-100,00%
▣ Au titre des disponibilités excédentaires	-	4 539 365,00	(4 539 365,00)	-100,00%
▣ Au titre de la contribution FPSPP (art L 6332-19)	-	-	-	N/A
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE SUR ACTIVITE	56,35	0,95	55,40	5831,58%
DOTATIONS PROVISIONS AU TITRE DES FORMATIONS :	18 943 465,00	19 368 080,00	(424 615,00)	-2,19%
▣ Provisions pour charges de formation :				
▣ Provisions pour charges de formation (sur Engagements < au 01/01/2012)	-	427 694,00	(427 694,00)	-100,00%
▣ Provisions pour charges de formation (sur Engagements 2012)	10 332,00	669 369,00	(659 037,00)	-98,46%
▣ Provisions pour charges de formation (sur Engagements 2013)	300 708,00	2 462 606,00	(2 161 898,00)	-87,79%
▣ Provisions pour charges de formation (sur Engagements 2014)	1 276 474,00	1 961 049,00	(684 575,00)	-34,91%
▣ Provisions pour charges de formation (sur Engagements 2015)	1 984 501,00	-	1 984 501,00	N/A
▣ Provisions pour Engagements de Financement de Formation :				
▣ Provisions pour Engagements de Financement de Formation < au 01/01/2012 (sans abattement)	-	-	-	N/A
▣ Provisions pour Engagements de Financement de Formation 2012	3 549,00	4 115,00	(566,00)	-13,75%
▣ Provisions pour Engagements de Financement de Formation 2013	-	-	-	N/A
▣ Provisions pour Engagements de Financement de Formation 2014	113 998,00	13 843 247,00	(13 729 249,00)	-99,18%
▣ Provisions pour Engagements de Financement de Formation 2015	15 253 903,00	-	15 253 903,00	N/A
Total II : Charges d'activité	45 623 056,40	47 845 829,63	-2 222 773,23	-4,65%
TOTAL III : RESULTAT D'ACTIVITE (total I - total II)	3 357 498,48	751 660,07	2 605 838,41	346,68%

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2018 (SUITE)

	2018	2017	Variation	%
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	N/A
TRANSFERTS DE CHARGES	61 143,04	46 460,76	14 682,28	31,60%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :	-	-	-	-
▣ Au titre des appels à projets FPSPP	-	3 960,43	(3 960,43)	-100,00%
▣ Autres	-	-	-	N/A
Report des subventions non utilisées des exercices antérieurs	-	-	-	N/A
REPRISES PROVISIONS DE FONCTIONNEMENT	63 441,00	39 992,00	23 449,00	58,63%
Total IV : Produits de fonctionnement	124 584,04	90 413,19	34 170,85	37,79%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT :	-	-	-	-
▣ Achats & charges externes	558 905,89	675 442,15	(116 536,26)	-17,25%
▣ Impôts, taxes et versements assimilés	133 741,57	139 325,13	(5 583,56)	-4,01%
▣ Salaires et traitements	1 133 802,00	981 961,35	151 840,65	15,46%
▣ Charges sociales	532 836,64	457 003,61	75 833,03	16,59%
▣ Cotisation FPSPP	-	57 449,48	(57 449,48)	-100,00%
▣ Engagement à réaliser sur subventions attribuées	-	-	-	N/A
▣ Dotation aux amortissements et dépréciations	238 311,81	148 621,73	89 690,08	60,35%
▣ Dotation aux provisions	212 507,00	-	212 507,00	N/A
▣ Autres charges	-	-	-	N/A
Total V : Charges de fonctionnement	2 810 104,91	2 459 803,45	350 301,46	14,24%
TOTAL VI : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (total IV - total V)	(2 685 520,87)	(2 369 390,26)	(316 130,61)	13,34%
Taux COM	-9,51%	-8,07%		
TOTAL VII : RESULTAT D'EXPLOITATION (total III + total VI)	671 977,61	(1 617 730,19)	2 289 707,80	-141,54%
Total VIII : PRODUITS FINANCIERS	44 369,59	38 071,69	6 297,90	16,54%
Total IX : CHARGES FINANCIERES	21 339,54	22 573,32	(1 233,78)	-5,47%
TOTAL X : RESULTAT FINANCIER (total VIII - total IX)	23 030,05	15 498,37	7 531,68	48,60%
Total XI : PRODUITS EXCEPTIONNELS	133 915,73	494 039,38	(360 123,65)	-72,89%
Total XII : CHARGES EXCEPTIONNELLES	126 585,19	1 251 665,99	(1 125 080,80)	-89,89%
TOTAL XIII : RESULTAT EXCEPTIONNEL (total XI - total XII)	7 330,54	(757 626,61)	764 957,15	-100,97%
RESULTAT DE L'EXERCICE (total VII + total X + total XIII)	702 338,20	(2 359 858,43)	3 062 196,63	-129,76%
TOTAL PRODUITS	49 283 424,24	49 220 013,96	63 410,28	0,13%
TOTAL CHARGES	48 581 086,04	51 579 872,39	(2 998 786,35)	-5,81%

ANNEXE COMPLEMENTAIRE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

Le bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 présente un total de 40 115 225 € et le compte de résultat dégage un résultat bénéficiaire de 702 338,20€.

L'exercice a une durée de 12 mois, et couvre la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Un document d'orientation de la réforme de la formation professionnelle a été remis aux partenaires sociaux le 15 novembre 2017.

Le document explicite les principaux objectifs du gouvernement soumis à la négociation des partenaires sociaux. Dorénavant, absorbant le congé individuel de formation, le seul CPF doit devenir « *l'unique droit personnel à la main des individus dans une logique d'appropriation directe, c'est-à-dire d'autonomie sans intermédiaire obligatoire* ».

Ce projet de loi, avec la perte de l'agrément au 31 décembre 2018, devrait impacter structurellement l'organisation des FONGECIF, et devrait conduire ces derniers à une nécessaire adaptation de leur organisation à l'évolution du cadre réglementaire.

Ainsi, il a été décidé d'inscrire dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 une provision d'un montant de 325 048€ pour tenir compte des charges liées à la restructuration future.

2 / EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

NEANT

3 / METHODES D'EVALUATION ET CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des organismes collecteurs (règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques ou la valeur actuelle des biens à la clôture.

Ne sont mentionnés dans la présente annexe que les informations ayant un caractère significatif.

3.1 / Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels amortis entre 1 et 5 ans.

3.2 / Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions et agencements	de 10 à 20 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	de 3 à 5 ans
- Mobilier	de 3 à 10 ans

Une provision pour charges exceptionnelles avait été comptabilisée au cours de l'exercice 2017 pour un montant de 672 199€ afin de tenir compte de la dépréciation du bâtiment situé 6 rue Ez Penottes à Dijon. Cette provision a été ajustée au 31 décembre 2018, et une reprise de provision a été constatée à hauteur de 122 100,50€ pour porter le montant de la provision pour dépréciation à 550 098,50€.

3.3 / Créances et dettes :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont à échéance à moins d'un an.

3.4 / Produits à recevoir :

- Collecte à recevoir CDI	22 161 565€
- Collecte à recevoir CDD	5 551 633€
- Autres créances	13 648€
- Personne, produits à recevoir	9 848€

3.5 / Engagements de financement de formation :

Les provisions EFF comprennent les Engagements de Financement de Formation relatifs à des actions de formation en cours restant à dispenser au 31 décembre 2018 déduction faite d'un pourcentage d'annulation de 16,12% pour les CDI et 13,15% pour les CDD et correspondent :

- aux charges de formation dont la réalisation est probable (obtenues entre la prévision pour l'exercice et les actions réalisées et payées),
- aux charges prévisibles de formation pour les exercices à venir, compte tenu des engagements pris par les Commissions territoriales d'examen des dossiers, sur la base du calendrier prévisionnel de formation.

3.6 / Provisions pour litiges :

Une provision a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice, pour un montant 212 507€ dans le cadre d'une procédure prud'homale opposant une salariée au FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE.

3.7 / Engagements de départ à la retraite :

Les engagements de départ à la retraite des salariés du FONGECIF ont été estimés de façon rétrospective sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés du FONGECIF : âge à la clôture de l'exercice, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel,
- données spécifiques au FONGECIF : hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales,
- taux d'actualisation : 1,6%

Les fonds destinés à financer les engagements de retraite des salariés, et gérés par un organisme extérieur, s'élèvent au 31 décembre 2018 à la somme de 246 436€.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice.

3.8 / Charges à payer :

Elles couvrent notamment les décaissements du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 pour les dossiers de formation pris en charge (CIF, BDC, VAE, FHTT) : actions de formations réalisées avant le 31 décembre 2018 et non réglées à la clôture de l'exercice.

3.9 / Echéance des dettes :

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes	1 954 794	217 828	761 017	975 949
Compte de liaison CDI/CDD	12 717	12 717		
Dettes au titre du CIF	5 959 192	5 959 192		
Dettes fournisseurs	111 736	111 736		
Dettes fiscales et sociales	530 031	530 031		
Autres dettes	5 025	5 025		
Total des dettes	8 573 495	6 836 529	761 017	975 949

4 / INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Un avenant à la Convention d'Objectifs de Moyens (COM) a été conclu entre l'Etat et le FONGECIF BOURGOGNE FRANCHE COMTE pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, avec un plafond de 9,40% de la collecte comptabilisée.

Au titre de l'année 2018, les charges nettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 2 685 520€ et représentent 9,51% de la collecte comptabilisée dans les comptes de produits.

5 / CONTRIBUTIONS COMPTABILISEES :

Répartition de la collecte	CDI	CDD	TOTAL
Collecte comptabilisée	22 475 663	5 763 470	28 239 134
	79,59%	20,41%	100,00%

6 / HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	14 105
TOTAL	14 105

10 / REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS :

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif, oblige les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros, et/ou recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros, à publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, ainsi que leurs avantages en nature.

La direction de l'association pour des raisons de confidentialité, n'a pas souhaité faire mention de cette information dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.